

del. 2 orig + 1 copie
march 2 orig + 2 copie compte 24.2.57

VILLE DE ROYAN

Arrondissement de Rochefort

Département de Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Janvier 1957

OBJET :

Avenant au marché

OBJET :
fournitures scolaires

57018

Le vingt huit Janvier 1957, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. BRUSSET Max, Maire.

Etaient présents : MM. BRUSSET, SEUGNET, REUTIN, CASTELNAU, COUZINET, GAUSSEL, BARROT, COUNIL, GUILLAUD, BROTREAU BARRIERE, DOMECCQ, BOURDEILLE, ROCHEDEREUX, GRUSSENMEYER, DUFOUR PAPEAU et GUICHACUA.

Représentés : Melle Fouché par M. Rochedereux
M. Narteau par M. Grussenmeyer
M. Laurent par M. Barrot
M. Etcheber par M. Barrière
M. Pouget par M. Council.

M. Barrière a été élu secrétaire.

APPROUVE

Rochefort s/ Mer le 18 Fev. 1957
Le Sous-Préfet : Illisible.

Le Conseil Municipal

Vu les minutes présentés par Mme Goujon, librairie " Art et Savoir" 62/64 rue Gambetta à Royan, pour fournitures scolaires

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances autorisée

M. le Maire à porter le marché initial avec Mme Goujon à la somme de 630.000 frs par signature d'un avenant de 30.000 frs savoir :

Marché initial	500.000 frs
avenant du 20.4.56	100.000
avenant	30.000
	<u>630.000</u>

dit que la dépense sera mandatée ch XII, art. 4 du budget 1956 " fournitures scolaires gratuites aux enfants des écoles primaires".

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et en susdits
ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,
Signé : Seugnet

ROUR COPIE CONFORME
Royan, le 22 Février 1957
le Maire
L'Adjoint Délégué,

[Signature]

Fournitures scolaires
gratuites

AVENANT à
MARCHÉ de GRE A GRE

ENTRE : M. Max Brusset, Député Maire de Royan
autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du
28 Janvier 1957

ET : Mme GOUJON, Libraire, Art et Savoir, 82-84 rue Gambetta à
Royan

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - Le marché initial pour fournitures scolaires gratuites est porté
à la somme de six cent trente mille francs , savoir :

APPROUVE	montant du marché initial du 15 Oct. 1956	500.000
	" premier avenant du 28 Nov. 1956	100.000
	" du présent avenant	30.000
		<hr/>
		630.000 frs

Rochefort s/Mer le 18 Fev. 1957

~~Recevable par le Maire~~
~~et par le Préfet~~

Le Sous Préfet : Illisible.

ARTICLE 2 - Mme GOUJON affirme sous peine de résiliation de plein droit du
marché ou de sa mise en régie à ses tertis exclusifs qu'elle ne tombe
pas sous le coup de l'interdiction prononcée par l'article 50 de la loi
du 14 Avril 1952

ARTICLE 3 - Le présent avenant est exempt des formalités d'enregistrement
conformément au décret 54 - 1318 du 31 Décembre 1954 publié au J.O. du 1.1.55

Le Fournisseur
Signé : GOUJON

Royan, le 12 Février 1957
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,
SEUGNET

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 22 Février 1957
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]